

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2023-88

ANNULE ET REMPLACE la Délibération n° DB 2023-85 SUITE A ERREUR MATERIELLE

Date de la convocation : 07/09/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, RICHELET Jean Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Représentés : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. FLEURY Vincent donne pouvoir à M. CANIVENQ Roland, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. SINGLIT Benoit, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Pierre LAURENT CHAUVET

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : FONDS COMMUN POUR L'AIDE A LA RENOVATION DU PATRIMOINE BATI
ANCIEN : Attribution de subventions**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/21 du Conseil Communautaire du 07/04/2022 adoptant la convention avec la Région sur le fonds commun pour la rénovation du patrimoine bâti ancien et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission Rénovation du patrimoine bâti ancien lors de sa séance du 21 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions telles que présentées en annexe de la présente délibération.

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,


Benoit SINGLIT

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Coût du projet TTC	Montant éligible TTC	Subvention	Part Com Com	Part Région	Part CD08
[REDACTED]	[REDACTED] 08400 Contreuve	Façade	Rénovation de l'ensemble des façades du bâtiment (4) du gîte du Moulin de l'Aidain Nombre de façades éligibles : 2	22 857,08 €	8 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €	400,00 €
					8 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €	400,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08240 TAILLY	Façade	Rénovation de 2 pignons. Les façades côté rue ne nécessitent pas une rénovation car elles sont en bon état Nombre de façades éligibles : 2	13 310,00 €	7 436,00 €	3 718,00 €	1 859,00 €	1 487,20 €	371,80 €
					5 874 €	2 937,00 €	1 468,50 €	1 174,80 €	293,70 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08390 LES GRANDES ARMOISES	Façade	Rénovation de la façade côté route. Un seul pignon, ne nécessite pas de rénovation car bardage en ardoise en bon état Nombre de façades éligibles : 1	2 520,00 €	2 520 €	1 260,00 €	630,00 €	504,00 €	126,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08390 SY	Façade	Rénovation de la façade en pierre et brique actuellement en peinture pour retrouver les matériaux d'origine Nombre de façades éligibles : 1	10 581,73 €	8 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €	400,00 €
				49 268,81 €	39 830,00 €	19 915,00 €	9 957,50 €	7 966,00 €	1 991,50 €